FRC 3.7.2090

22040
Case
FRC
27750

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

DISCOURS

DE G. J. F. LOISEL,

Sur la résolution du Conseil des Cinq-Cents, du 6 Floréal an V, qui déclare que les armées d'Italie, de Sambre-et-Meuse et de Rhin-et-Moselle, ont bien mérité de la patrie et de l'humanité.

Séance du 8 Floréal, an 5.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Comment exprimer tous les sentimens doux et flatteurs qu'éprouvent dans la circonstance présente les véritables et sincères amis de notre chère patrie ? quel plus beau jour que celui où la République française, victorieuse de tous ses ennemis, va donner la paix à l'Europe étonnée de se voir vaincue ! Gloire et grace au cou-

rage de nos invincibles armées et au génie de leurs chefs intrépides ! la liberté triomphe. O ma patrie ! le peuple français est donc reconnu pour le premier peuple de l'univers ! Avec le bienfait inappréciable de la paix, les arts et le commerce vont reprendre leur vigueur ; l'abondance, au visage riant, va vivifier nos villes et nos campagnes ; la joie et l'alégresse vont succéder aux soucis et aux alarmes, et les douceurs d'une paix aussi glorieuse que solide et durable feront oublier tous les maux inséparables d'une guerre terrible et d'une révolution sans exemple jusqu'ici dans les fastes du monde.

Existeroit-il encore quelqu'un assez ennemi de sa patrie, de lui-même enfin, pour oser conspirer contre elle ? Ah ! s'il en existe encore, et si tout esprit de haine et de parti ne cesse pas dans ce moment-ci ; si enfin tous les sentimens ne se confondent pas pour ne plus faire dorénavant qu'un peuple d'amis et de républicains : que ces enfans dénaturés, que ces monstres et ces factieux, de quelque masque qu'ils se couvrent, apprennent enfin, et soient bien convaincus que ceux qui ont su triompher de tant d'ennemis extérieurs et de tant d'obstacles insurmontables pour tous autres que des républicains français, sauront rendre impuissans les efforts de ceux de l'intérieur ; qu'enfin il ne leur restera que la honte et la punition inévitable de leurs forfaits. Eh ! quel est donc celui qui ne doit pas s'enorgueillir de ce titre si sublime et si glorieux, celui de républicain français ?

Aussi, n'en doutons nullement, représentans du peuple, nos descendans, fiers de la gloire de leurs pères, apprendront avec étonnement que la République française, malgré toutes ses divisions intestines et les plus grands obstacles sans cesse renaissans, a humilié l'orgueil des rois conjurés contre sa liberté ; ils apprendront que l'Europe entière a été forcée de reconnoître la supériorité des armes du peuple français, et de lui demander la paix.

Non moins généreux qu'invincible, ne diroit-on pas avec raison qu'elle étoit l'unique but de ses triomphes ?

Qu'il est beau de voir ce vainqueur couronné des lauriers de la gloire, offrir modestement au vaincu l'olivier de la paix ! Qu'il est puissant le génie de la liberté ! malheur à quiconque en veut comprimer le sublime essor.

Après avoir affermi son empire au dehors par nos victoires, affermissons-le au dedans par notre sagesse, notre union, par notre soumission aux lois, sans laquelle il ne peut y avoir de véritable liberté ; affermissons-le enfin, en étouffant toute espèce de germe de ressentiment, par notre attachement le plus sincère et le respect le plus inviolable pour notre constitution.

Je vote pour l'adoption de la résolution.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Floréal, an 5.